



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00155

Numéro SIREN : 321 336 208

Nom ou dénomination : AB INBEV FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/05/2015 sous le numéro de dépôt 8927

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : Immeuble CRYSTAL
38 place Vauban
Zac Euralille Romarin
Av de la République
59110 La Madeleine

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE

POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES
DU 19 JANVIER 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE,

Le DIX NEUF JANVIER,

Dans les locaux des sièges sociaux des Associés à BRUXELLES (Belgique),
Boulevard Industriel 21,

Messieurs Philippe VANDEUREN et BEN VERHAERT, agissant en qualité de
représentants de la société CAVENOR, Société Anonyme de droit belge, ayant son
siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Messieurs Philippe VANDEUREN et Eric LAUWERS, agissant en qualité de
représentants de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge,
ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

associées de la société AB InBev France,

En présence de Monsieur Ben VERHAERT, président non associé de la société
AB InBev France,

Ont pris les décisions suivantes :

- Nomination de membres du Conseil de Présidence en remplacement de membres démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président expose que Monsieur Geert CAMPS et Monsieur José LAFUENTE ont démissionné ce jour de leur mandat de membre du Conseil de Présidence.

Les associées prennent acte de la démission de Monsieur Geert CAMPS et de Monsieur José LAFUENTE et les remercient pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de leur mandat.

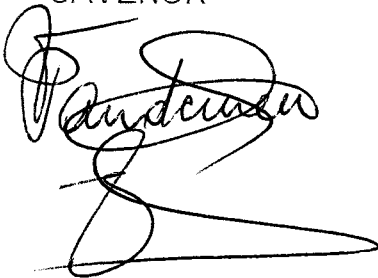
Les associées nomment, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de membres du Conseil de Présidence,
Monsieur Julien DUVIVIER, demeurant à BRUXELLES, 17 Rue du Chantier, et
Monsieur Philippe TABARY, demeurant à MARCQ EN BAROEUL, 17 Rue Marc Sangnier.

DEUXIEME DECISION

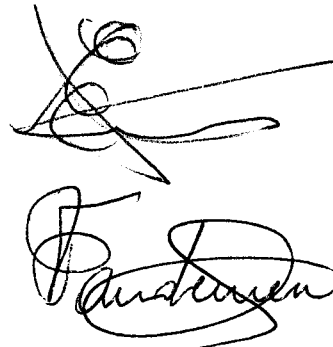
Les associées donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, les associées ont dressé et signé le présent procès-verbal.

CAVENOR

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Andriessen', written over a horizontal line.

INBEV BELGIUM

Two handwritten signatures in black ink. The top one is a stylized signature, and the bottom one is 'P. Andriessen' written over a horizontal line.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

AB INBEV FRANCE
38 allée Vauban Avenue de la République Zac
Euralille Romarin
59110 La Madeleine

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : AB INBEV FRANCE

Numéro RCS : 321 336 208

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 1981B00155

Adresse : 38 allée Vauban avenue de la République Zac Euralille Romarin
59110 La Madeleine

Numéro du Dépôt : 2015R008927 (2015 8939)

Date du dépôt : 26/05/2015

1 - Type d'acte : Procès-verbal

Date de l'acte : 05/01/2015

1 - Décision : Changement de président

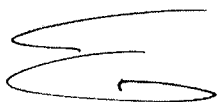
2 - Type d'acte : Procès-verbal

Changement de membres du Conseil de Présidence

Date de l'acte : 19/01/2015

Délivré à Lille Métropole le 26 mai 2015

Le Greffier,



892

AB InBev France
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : Immeuble CRYSTAL
38 place Vauban
Zac Euralille Romarin
Av de la République
59110 La Madeleine

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**


**Procès verbal de la réunion
du Conseil de Présidence du 5 Janvier 2015**

L'an deux mille dix, le 5 Janvier à quinze heures, le Conseil de Présidence s'est réuni au siège social, sur convocation de l'un de ses membres, Monsieur José LAFUENTE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président, démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Conseiller,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il résulte du registre de présence :

Qu'assistent à cette réunion Messieurs José LAFUENTE et Olivier PUECH, Conseillers,

Et que Monsieur Eric LAUWERS, Président, est absent et excusé.

Monsieur José LAFUENTE, en sa qualité de Conseiller le plus ancien, préside la séance.

Il constate que les conseillers présents ou représentés réunissent au moins la moitié des membres en fonction et qu'en conséquence le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Françoise GUYOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président de séance rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT, DEMISSIONNAIRE

Monsieur José LAFUENTE expose que Monsieur Eric LAUWERS a démissionné ce jour de ses mandats de Président de la société et de membre du Conseil de Présidence.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Eric LAUWERS et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer, à dater de ce jour et sans limitation de durée, en qualité de Président Monsieur Ben VERHAERT, domicilié à LEUVEN 3000, BROUWERIJPLEIN 1 (Belgique)

Le Conseil décide que Monsieur Ben VERHAERT exercera ses fonctions dans les limites définies par le Groupe AB INBEV, au-delà desquelles une autorisation du Conseil de Présidence sera nécessaire en application des dispositions de l'article 11.4 des statuts.

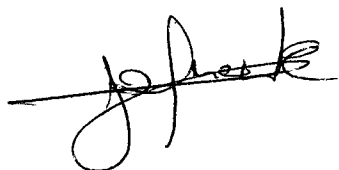
POUVOIRS

Le Conseil de Présidence donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Conseiller.

Le Président de séance



Un Conseiller

